## Convention de prêt à usage individuel de matériel pédagogique adapté Utilisable en dehors du milieu scolaire

Secteur: SAINT PIERRE C	N° de Convention : 33571
Article 1:	
circulaires relatives au " financement de matériel pédagogiqu sensorielles, motrices ou mentales, intégrés en milieu ordina	
Le Rectorat de la Reunion représenté par, <b>Le Recteur de la</b> met à disposition de l'élève : ROBERT DAMIEN Né(e) le domicilié : 50 chemin Rangama 33, route Ancienne National Le matériel pédagogique individuel adapté suivant :  - Ordinateur, référence :TMP653 immatriculé sous le	e : 07-05-2000 le N3 Condé 97432 RAVINE DES CABRIS
Valeur globale du matériel prêté 822 € pour son usage scolaire afin d'effectuer des travaux afférents	à sa scolarité.
Article 2:	
Ce prêt de matériel est consenti jusqu'au 31-07-2015, et est	révisable selon l'évolution de la situation de l'utilisateur.
Article 3:	
Le cocontractant utilisateur et ses représentants déclarent sur d'une aide pour l'acquisition ou d'un prêt d'un matériel simila	l'honneur ne pas avoir été bénéficiaires par un dispositif d'état ire à celui décrit dans le présente convention.
Article 4:	
du matériel pédagogique désigné ci-dessus.Le cocontractant le cadre de sa scolarité et pour effectuer des travaux afférents	<u> </u>
Article 5:	
La souscription d'une assurance contractée par les représenta	nts de l'utilisateur pour ce matériel est vivement conseillée.
Article 6:	
Les frais d'utilisation de ce matériel pouvant être amené au d l'utilisateur. A ce titre, les cartouches d'encre, le changement greffer sur ces matériels sont à la charge de l'utilisateur.	omicile sont, dans ce cadre, à la charge des représentants de de batterie de l'ordinateur, et les éléments optionnels pouvant se
A SAINT DENIS le 05-02-2015	Livré le:

Pour le Rectorat:

1 / 1

NOM,PRENOM,QUALITE et SIGNATURE